

Editorial

L'examen de la gestion du Conseil Régional Rhône-Alpes démontre que celle-ci va à l'encontre des intérêts fondamentaux de la France et de ses citoyens.

Là où nous devrions trouver rigueur et économie, nous constatons :

- une dépense accélérée,
- une fiscalité sans limite,
- des effectifs pléthoriques,
- des actions contraires aux mesures prises par l'Etat,
- un débordement des compétences attribuées,
- une dette qui explose.

Notre étude démontre que ces dépassements ne s'avèrent aucunement justifiés.

Nous n'avons trouvé nulle part dans la présentation du budget 2007 de grands desseins que se serait fixés la Région et qui mériteraient une augmentation de ses dépenses.

Nous n'y avons décelé aucun objectif stratégique particulier.

La Région Rhône-Alpes ne publie d'ailleurs aucun indicateur qui permettrait de juger de sa performance en matière de service public et de satisfaction des citoyens.

Ceux que nous publions ci-joint démontrent le contraire et confirment l'abandon des engagements de campagne électorale, tel l'absence d'augmentation de la fiscalité.

Il est nécessaire de rappeler à nos élus qu'ils l'ont été pour le service des citoyens et non pour la satisfaction de leur gloire personnelle.

Cette contribution à l'augmentation des prélèvements obligatoires (la France a encore battu un record dans ce domaine en 2006 !) **et à la croissance de la dette publique** confirme l'absolue nécessité qu'a l'Etat d'encadrer les dépenses et la dette des collectivités locales, tel que nous l'avons exprimé dans notre bulletin n°26.

La gestion de la Région Rhône-Alpes : l'augmentation de la fiscalité cache la forêt !

Alors que les taux de la taxe foncière prélevée par la Région Rhône-Alpes étaient restés inchangés de 1994 à 2004, ils ne cessent d'augmenter depuis la mise en place de la nouvelle équipe régionale :

- augmentation de 5,9 % en 2005
- nouvelle augmentation de 7,9 % en 2006
- **et on nous annonce + 7,8% pour 2007 !**

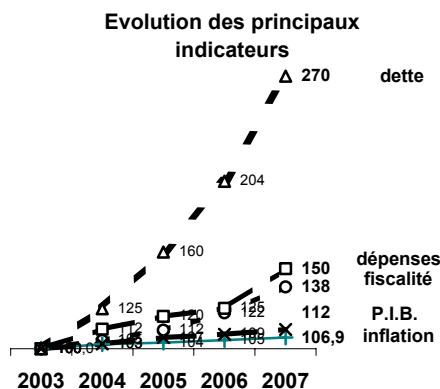
Ces augmentations ne tiennent pas compte de l'augmentation du coût de la vie, qui se reflète dans les augmentations des bases, réévaluées chaque année par l'Etat de 1 à 2 %.

Nous avons donc décidé d'étudier les différents facteurs qui justifient ces augmentations successives. Pour cela, vous trouverez dans les pages suivantes :

- o **Les compétences dévolues aux régions françaises, ainsi que les nouvelles compétences que l'Etat vient de leur transférer,**
- o **ce que représentent ces transferts en terme de charges et de financement,**
- o **l'évolution des dépenses de la Région**
- o **l'évolution de la fiscalité**
- o **l'évolution des effectifs**
- o **l'évolution de l'endettement**
- o **un exemple de dépense superflue : la coopération décentralisée.**

Les conclusions que nous tirons de notre étude sont les suivantes :

- **la Région consacre chaque année 13% de son budget, soit 254 M€ pour 2007, à des dépenses qui ne sont pas de sa compétence** et qu'elle pourrait donc économiser, ce qui permettrait de diminuer considérablement la fiscalité des ménages et des entreprises.
- les nouvelles compétences engendrent bien des charges supplémentaires qui ne sont pas entièrement couvertes par les aides de l'Etat, mais ce dernier a permis de combler la différence en majorant la TIPP (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers). **La Région a choisi le taux maximum de majoration, ce qui lui permet ainsi d'obtenir un excédent de 18 M€.**
- **les dépenses de fonctionnement, hors intérêts de la dette qui augmentent de 300% et hors charges dues aux nouvelles compétences, augmentent en moyenne de 12% chaque année, beaucoup plus vite que l'inflation (entre 1 et 2%) ou que le Produit Intérieur Brut (environ 2%)**



- pour financer ses largesses superflues, **la Région a augmenté considérablement la fiscalité depuis 4 ans (+36%)**, faisant pour les entreprises une politique fiscale contraire à celle préconisée par l'Etat.

- **elle a doublé ses effectifs en 6 ans**, embauchant surtout des cadres, qui représentent maintenant près de la moitié des effectifs

- malgré une fiscalité très alourdie et une forte progression des subventions de l'Etat, **cette débauche de dépenses nécessite une augmentation spectaculaire de la dette : + 168% en 4 ans !** Dans le privé, on appelle cela de la cavalerie ... et cela conduit à la faillite !

Le graphique ci-contre, à base 100 à fin 2003, au début de la nouvelle mandature, représente ces différentes augmentations.

Nous aurions peut-être accepté ces augmentations si elles avaient lieu dans des secteurs où un besoin particulier se faisait sentir. Or ce n'est pas le cas : on les trouve principalement dans les services généraux et dans les secteurs qui ne sont pas de la compétence de la Région.

Aucun élément n'est donc apparu dans nos analyses pour justifier une quelconque augmentation des dépenses, de la fiscalité ou de la dette, si ce n'est la volonté de la nouvelle équipe régionale d'essayer de se mettre en valeur, en particulier par une communication forte et par une présence dans des secteurs qui ne sont pas de sa compétence.

Les exemples-types de ces dépenses inutiles sont :

- **les nombreux voyages de nos élus dans le monde entier**, sous n'importe quel prétexte,
- **le changement du logo de la région,**
- **la décision arbitraire de transférer le siège de la Région à Confluences, ...** source certaine d'accroissement des dépenses, de la fiscalité et de la dette ! (cf l'article publié dans le CANOL Actualités n° 22 de ce mois).

Comment cette étude a été réalisée ?

Un groupe de travail de 5 personnes a été constitué. Il a d'abord travaillé à partir des comptes administratifs des années 2003, 2004 et 2005 ainsi que du budget 2006 du Conseil Régional (le compte administratif 2006 ne sera publié que fin juin). Le Budget Primitif 2007 a ensuite été obtenu dès son vote. Une analyse détaillée de ces documents a permis d'en déduire les premières constatations financières et orienter nos travaux.

Les différents aspects à approfondir ont été répartis parmi les membres de l'équipe dont les réunions de coordination ont commencé au mois de décembre et se sont poursuivies jusqu'à la mi-mars.

Parallèlement à ces réunions, des contacts ont été pris avec des élus, des permanents du Conseil Régional, des membres du Conseil Économique et Social Régional, et des syndicats.

En fin de parcours, les différentes analyses faites par chacun des intervenants ont été discutées en groupe. Les textes finaux ont ensuite été soumis à un comité de lecture.

Ces travaux ont été complétés de toutes les informations recueillies précédemment par CANOL : étude des délibérations du Conseil Régional, revue de presse, etc...

Si les conclusions de cette étude apparaissent très clairement, il reste des zones d'ombre que nous n'avons pu éclaircir faute d'accès à une information fiable.

Les compétences de la Région Rhône-Alpes

Les compétences, c'est-à-dire les missions qui sont confiées aux Régions françaises, se sont accrues au fil des temps. Elles étaient jusqu'à 2005 les suivantes :

- o **la gestion des lycées,**
- o **la formation professionnelle et la formation continue,**
- o **le développement économique et l'emploi,**
- o **les transports régionaux** (dont les Transports Express Régionaux)

Beaucoup de ces compétences s'exercent par l'intermédiaire d'organismes divers qui ont bien souvent la forme d'associations loi de 1901, que le Conseil Régional finance avec des subventions.

Avec la loi du 13 août 2004, de nouvelles compétences ont été transférées aux Régions.

Ce sont les suivantes :

- o Développement économique : **aides économiques et aides à l'immobilier.** Le Conseil régional définit les aides aux entreprises et décide de leur octroi. .
- o Aménagement du territoire : **élaboration d'un schéma régional des infrastructures et des transports ferroviaires.**
- o Formation professionnelle : **définition et mise en œuvre de la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes, ainsi que des programmes.**

La Région Rhône-Alpes s'était déjà accaparée une grande partie de ces missions. Elles ne représentent donc pas une charge supplémentaire.

- o Éducation : la Région a la **responsabilité du recrutement et de la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) des lycées.**
- o Culture : la Région a la responsabilité exclusive du **financement de l'inventaire général du patrimoine culturel.**
- o Santé : **possibilité d'exercer des activités en matière de vaccination, formation sanitaire et sociale.**

Ce sont ces dernières compétences qui sont à financer !

Le coût et le financement des nouvelles compétences

Depuis l'entrée en vigueur de ces dispositions, la **question des compensations** financières par l'État demeure un sujet de récriminations constantes de la part des Régions, particulièrement Rhône-Alpes.

Qu'en est-il au juste ? Le rapport de l'Assemblée Nationale co-rédigé par MM. **Bonrepaux** (parlementaire PS de l'Ariège) et **Mariton** (député UMP de la Drôme), nous assure que **"les transferts de compétence sont peu nombreux et bien compensés"**.

Il précise que l'augmentation de la fiscalité ne saurait être justifiée par les compétences transférées. Il assure enfin que **"le transfert de compétences s'accompagne d'une compensation qui est annoncée intégrale, concomitante et contrôlée"**.

En réalité, l'Etat s'est servi de la Taxe Intérieure des Produits Pétroliers (TIPP) pour financer ces nouvelles charges. Il cède aux Régions une partie du produit de la taxe qu'il perçoit.

Cette affectation est réalisée en fonction des consommations régionales de carburant.

Elle est sans effet sur le prix à la pompe pour le consommateur.

En outre, depuis le 1^{er} janvier 2007, **les Régions peuvent majorer cette TIPP** afin de dégager une nouvelle source de recettes censées compléter les budgets. Cette part, appelée « **part modulable de la TIPP** », provoque une hausse mécanique du prix à la pompe pour le consommateur (*elle peut atteindre au maximum 2 centimes d'euro pour le super et 1 centime pour le gasoil*). Cette taxe additionnelle est plafonnée. Elle peut rapporter aux Régions une manne comprise entre 10 et 50 M€. **La Région Rhône-Alpes est parmi celles qui ont choisi le taux maximum. Cette « modulation de TIPP », fiscalité supplémentaire payée par les rhonalpains, devrait lui rapporter 51 M€ en 2007.**

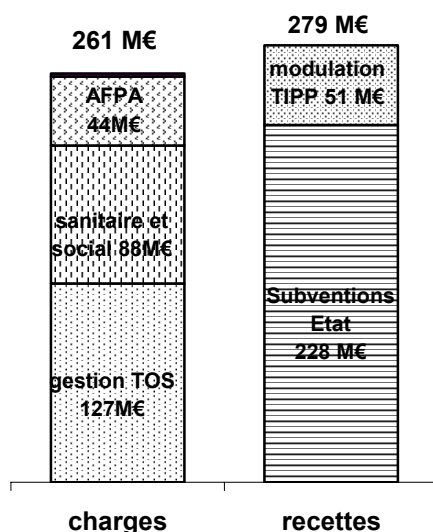
La réalité en Rhône-Alpes est représentée sur le graphique ci-contre :

- o **Les charges supportées représentent 261 M€**, principalement la gestion du personnel TOS des lycées, la formation sanitaire et sociale, les actions de formation de l'A.F.P.A. (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes), et 2 M€ pour l'administration de ces nouvelles missions.

- o **Les recettes correspondantes s'élèvent à 279 M€**, qui se décomposent en 228 M€ (principalement issus du transfert d'une partie de la TIPP), auxquels s'ajoutent les 51 M€ de « modulation de TIPP ».

On s'aperçoit immédiatement qu'il subsiste un **solde positif de 18 M€** : la Région Rhône-Alpes n'avait donc nul besoin d'appliquer le taux maximum de « modulation de TIPP ».

Equilibre 2007 des compétences transférées



Les dépenses

En prenant les chiffres du compte administratif 2005, le dernier publié, et sans tenir compte des nouvelles compétences, regardons dans le tableau ci-dessous comment évoluent les dépenses de fonctionnement de la Région (hors intérêts de la dette) :

- o L'ensemble des dépenses augmente de 14% en deux ans,
- o Celles des services généraux, sans justification apparente, croissent de 29%,
- o L'aménagement du territoire mis à part (il progresse de 35%), les compétences fondamentales de la Région, la formation professionnelle, l'enseignement et les transports progressent peu : respectivement + 17%, + 9% et +9%
- o Les secteurs dont les dépenses croissent le plus vite sont ceux qui ne sont pas de la compétence régionale : culture, sports et loisirs, + 41%, et environnement, + 58% !

Le coût de la gestion du secteur « santé et action sociale », lui aussi hors compétence, régresse de 82%, du fait de la formation sanitaire et sociale, désormais transférée dans la "formation professionnelle".

La Région Rhône-Alpes dépense effectivement beaucoup d'argent dans des secteurs qui ne sont pas de sa compétence. Regardons combien elle a prévu d'y dépenser en 2007. fonctionnement et investissement confondus :

	2005	2007	07/05
Serv. .Généraux	80	103	29%
Form. Professionnelle	246	289	17%
Enseignement	137	149	9%
Cult. Sport, Loisirs	32	45	41%
Santé, Act. Sociale	33	6	-82%
Amén. Territ.	26	35	35%
Environnement	12	19	58%
Transports	325	354	9%
Act. Économique	63	87	38%
TOTAL	954	1 087	14%

- 29 M€ dans l'enseignement supérieur, compétence de l'Etat,
- 85 M€ en infrastructures ferroviaires, dont la responsabilité incombe à R.F.F. (Réseau Ferré de France), celle de la région se situant dans l'organisation des transports et au matériel ferroviaire
- 58 M€ dans la Culture, les sports et les loisirs, subventionnant la plupart des salles de théâtre et des expositions artistiques de la région, quel que soit leur rayonnement. Il est à noter que la Région compte enregistrer **une rentrée de 23,8 M€ correspondant au remboursement des avances dues par la société Rhône-Alpes Cinéma (créée par la Région en 1991) ...** mais curieusement cette recette supplémentaire est compensée par une charge supplémentaire de 25 M€ ! La Région aurait-elle fait un tour de passe-passe avec cet organisme, aux frais des contribuables ? **Nous allons le vérifier !**
- 33 M€ dans l'environnement, alors que la compétence de la Région est limitée à l'eau
- 25 M€ dans la partie tourisme de l'action économique, qui est du domaine des Départements
- 8 M€ dans l'aide aux pays étrangers (cf page 4)....

Au total c'est **254 millions d'euros** que la Région va dépenser dans des secteurs qui ne la concernent pas ! Une somme du même ordre que le coût des charges induites par les transferts de compétence (266 M€), ... les 2/3 des impôts directs de 2007 (403 M€), taxes foncières et taxe professionnelle, que ménages et entreprises versent à la Région !

... Et quand on examine comment cet argent est utilisé, (ce qu'a fait CANOL dans son « Courrier des Contribuables » n°28 à propos des subventions), on constate que 56% des subventions octroyées par la Région sont accordées sans aucun objectif particulier et que 87% des associations recevant de la Région des subventions supérieures à 150 000 € ne fournissent même pas de rapports financiers (contrairement à ce qu'exigent la loi et les conventions passées), **on peut penser que l'argent des contribuables est bel et bien jeté par les fenêtres !** ... C'est le cas par exemple de l'aide aux associations : sans concertation aucune avec le Département du Rhône qui s'en chargeait a priori correctement, la Région a décidé d'attribuer des subventions à des organismes privés pour créer ou co-financer 53 modules de formation collective. La plupart des sujets choisis sont ceux que proposait déjà le Département du Rhône : création d'une association, droit du travail, comptabilité, montage de projets, financement, communication, etc... et les organismes subventionnés sont ceux avec lesquels travaillait déjà le Département du Rhône !

... sans oublier non plus le changement de « logo » de la Région, dont les seuls frais de communication ont coûté 2,4 M€ !

La fiscalité

Les ressources fiscales de la Région sont les suivantes :

- o la fiscalité directe composée de la **taxe foncière** (bâti et non bâti), **135 M€** en 2007, payée par les propriétaires de biens immobiliers et de la **taxe professionnelle**, **268 M€**, payée par les entreprises.
- o la fiscalité indirecte, dont les **cartes grises**, **183 M€**, constituaient jusqu'en 2006 la principale recette, mais à laquelle vient maintenant s'ajouter la "modulation de T.I.P.P » (Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers). Depuis 2007, les Régions ont la possibilité d'appliquer un taux allant de 0 à 4,93 centime par litre de carburant. **La Région Rhône-Alpes a choisi le taux maximum de 4,93 c.**

Sans tenir compte de la « modulation de T.I.P.P. », nous avons représenté sur le graphique ci-dessous la croissance de ces différents impôts depuis 2003 :

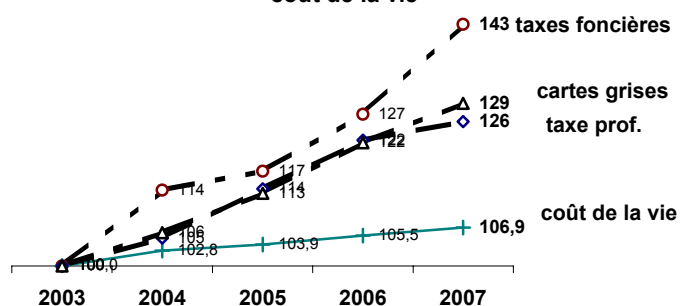
En 4 ans, la croissance des recettes tirées par la Région de ces impôts sont les suivantes :

- o Impôts « ménage » (taxes foncières) : + 43% ! dont +12,6% en 2007
- o Taxe professionnelle : + 26% ! +2,6% en 2007
- o Cartes grises : + 29%, +1% en 2007

Ces augmentations sont à comparer avec celles du **coût de la vie, qui est de 6,9%** pour la même période de 4 ans.

Relevons aussi que **la Région a décidé d'augmenter le taux de taxe professionnelle 2007, annihilant ainsi la baisse de taxation décidée par l'Etat.** Le développement économique de la Région Rhône-Alpes paraît donc à nos élus plus important que le développement économique des entreprises, dont c'est pourtant une mission essentielle !

Comparaison de l'évolution de la fiscalité et du coût de la vie



Pourquoi et comment aider C.A.N.O.L.?

Notre association ne bénéficie d'aucune subvention! Elle ne réunit que des bénévoles, qui consacrent beaucoup de leurs loisirs à la faire vivre, à rechercher, analyser, contrôler, publier et diffuser ces informations ! Son but est d'informer sur les anomalies constatées dans l'administration des collectivités territoriales et de faire ainsi pression sur nos élus pour qu'ils gèrent enfin non en démagogues, mais en pères de famille !

Si vous souhaitez qu'elle continue son oeuvre, elle a besoin de votre aide sous 2 formes :

- Financièrement, pour lui permettre de mener à bien les études entreprises
- Matériellement, en lui donnant un peu de votre temps, pour réunir, analyser, rédiger et diffuser toutes les informations.

Merci de nous y aider en nous renvoyant le coupon-réponse situé au verso.

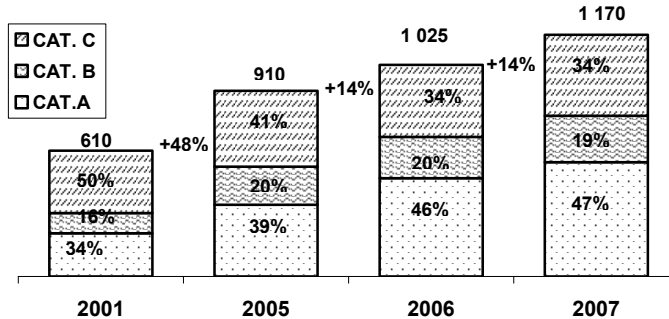
L'évolution des effectifs

Les bilans sociaux et les comptes administratifs que nous avons étudiés dans le cadre de l'élaboration du dernier bulletin CANOL (n°29), révèlent **qu'en 2001, l'effectif total du personnel de la Région était de 610 agents**. Il est passé à **900 personnes à fin 2005**, soit une augmentation de 48%, sans que des transferts de compétence puissent le justifier.

A fin octobre 2006, cet effectif est passé à 1025 (+ 14% !) et, selon le budget 2007 qui vient d'être voté, il passera à **1170 en fin d'année**, soit une nouvelle augmentation de 14%.

Ceci ne tient pas compte des 4 735 techniciens de l'enseignement (TOS) transférés début 2007.

Evolution des effectifs par catégorie



Cette augmentation des effectifs n'est pas motivée par un travail administratif supplémentaire : **ce ne sont pas des exécutants qui sont embauchés, ce sont principalement des cadres de catégorie A.**

Ceux-ci qui étaient 30% en 2001, sont passés à 37% en 2005 et représenteront **47% de l'effectif à fin 2007 !**

Il est aussi nécessaire de rappeler qu'en 2005, **le coût moyen d'un agent de la Région, charges comprises, était de 49 000 € par an, le salaire moyen net d'un agent étant de 2.937 € par mois.**

L'évolution de la dette

Les documents de comptes et budgets du Conseil Régional consacrent très peu de commentaires à la gestion de la dette et donc à la politique d'endettement de la Collectivité Locale. Si la plupart des données relatives aux emprunts et à leurs remboursements sont sans équivoque dans les comptes administratifs, ce n'est pas le cas pour celles des budgets 2006 et 2007.

On pourra ainsi déplorer un manque de rigueur et de cohérence dans la présentation de la dette dans les documents budgétaires : il est regrettable par exemple que les tableaux "État de la dette" n'affichent pas les montants des nouveaux emprunts de l'exercice et que le montant des annuités en capital à payer au cours de l'exercice ne corresponde pas toujours à celui figurant dans le tableau de « **Vue d'Ensemble du Budget** ».

D'autres aspects de la question restent discutables. C'est le cas de l'envolée des emprunts de base, amplifiés par les emprunts « Revolving », même si le principe de ceux-ci peut se justifier techniquement.

Le graphique ci-contre représente la synthèse de l'évolution de la dette sur les 5 dernières années : **elle aura augmenté de 164% en 5 ans, soit un rythme supérieur à 25% chaque année.**

Elle résulte d'un niveau d'emprunts dits "d'équilibre", qui décuple en 5 ans.

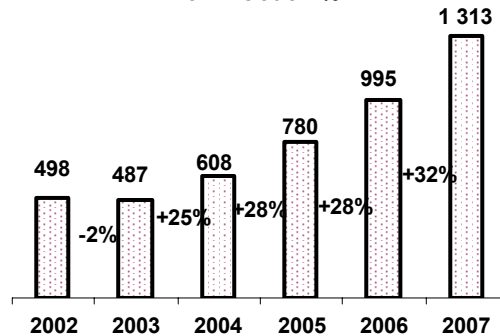
Cette évolution est de nature à hypothéquer lourdement le budget des contribuables dans les années à venir.

Elle a déjà des répercussions tragiques sur les intérêts d'emprunts qui, de 12 M€ en 2003, s'élèveront à 47 M€ en 2007 !

L'explosion des frais financiers constitue d'ailleurs un révélateur éclatant de l'évolution de cette dette : ils progressent de près de 300% en cinq ans.

Il est significatif de **comparer l'accroissement de la dette en 2007 (318 M€) au montant des charges transférées en 2007 (268 M€) : les contribuables paieront 2 fois ce transfert de charges** : une première fois par la contribution de l'Etat, une deuxième fois par l'accroissement de la dette ... **qu'il faudra bien rembourser un jour !**

Evolution de la dette de 2002 à 2007 en M€ et en %



La coopération décentralisée

L'Etat, de plus en plus exsangue financièrement, a incité les collectivités territoriales à fournir une assistance aux pays pauvres, principalement aux anciennes colonies françaises.

Cette aide est apportée sous forme de subventions à des Collectivités de ces pays, souvent par l'intermédiaire d'une ONG française (organisation non gouvernementale), qui fournira un service conformément à une convention signée avec la Collectivité.

Cette coopération est l'occasion pour les élus et certains agents de faire de nombreux voyages de par le monde afin de repérer les aides à fournir, faire étudier les besoins, signer les conventions, s'assurer que la prestation avance, assister à des conférences des distributeurs d'aide, accueillir des délégations de ces pays, etc ...

La Région Rhône-Alpes est particulièrement dynamique dans ce domaine.

Elle assiste une trentaine de pays de par le monde. La francophonie et le commerce équitable sont également prétexte à sa générosité.

CANOL a relevé dans les délibérations de la Région que **plus de 8 M€ avaient été affectés à ces aides en 2005 ... pour un budget de 5,4 M€ !**

Ceci ne comprenait pas les frais de voyage des élus, des agents de la Région, des experts mandatés, et des délégations étrangères accueillies !

CANOL a demandé au Président de la Région le détail de ces frais mais n'a pas pu l'obtenir !

Nous avons même constaté que **la Région formait les Vietnamiens à l'industrie textile et leur fournissait le matériel leur permettant de concurrencer les entreprises textiles Rhône-Alpes qu'elle est censée défendre !**

Pour 2007, ce n'est plus 5,4M€ de budgeté, mais 8,2 M€ !

Cette coopération décentralisée est con-tradictoire avec le Code des Collectivités Locales qui précise que les élus ne peuvent agir que dans « l'intérêt local » et que cette coopération doit consister en un échange et non une aide à sens unique.

CANOL a donc déposé une requête tendant à l'annulation de certaines aides qui ne respectaient pas cet intérêt local et celles de subventions irrégulières.

Nos conseillers régionaux sont élus pour s'occuper des affaires de la Région et non pour détourner les moyens que les contribuables leur donnent en assistant tous les pays qui en ont besoin !

Aidez-nous!

BULLETIN D'ADHESION 2007 à retourner à :

C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

30

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 20 € - membre bienfaiteur : 50 € ou plus) - le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 66% sur vos impôts 2007.

pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.